

## Déclaration matériaux et environnement de SAUTER

### Produit



Modèle	<b>AVM215SF132R</b>
Désignation	<b>Servomoteur de vanne SUT 500N</b>
Gamme de produits	<b>Servomoteurs électriques</b>
Groupe de produit de l'écobilan	<b>Servomoteurs</b>

### Fabricant

Fr. Sauter AG  
Im Surinam 55, CH-4016 Bâle

### Système de gestion certifié selon

	depuis le	par
ISO 9001	<b>10 août 1993</b>	<b>SQS</b>
ISO 9001:2000	<b>10 août 2002</b>	<b>SQS</b>
ISO 14001:2004	<b>10 août 2005</b>	<b>SQS</b>
OHSAS 18001:1999	<b>10 août 2005</b>	<b>SQS</b>

### Conception écologique du produit

Principe	Système de gestion Fr. Sauter AG
Processus	Processus d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation de produits</li> <li>• Établissement du bilan écologique</li> </ul>

<b>Description du produit</b>	Conformité CE	
	Fonctionnement, exploitation, maintenance, entretien	PDS 51.383
<b>Risque environnemental</b>	Protection contre les incendies selon	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique <sup>1</sup>	7,7 MJ
	Substances dangereuses <sup>2</sup>	Conforme à RoHS 2011/65/UE
	Substances interdites (voir le lien ci-dessous)	Conforme à REACH 1907/2006/CE
	Composants à halogène (provoquent de la fumée corrosive)	Circuits imprimés
	Liquides polluant le milieu aquatique	Lubrifiants
	Substances explosibles	Aucune
<b>Emballage</b> <sup>3</sup>	Carton PAP21	40,5 g

## Matériaux

	Poids total du produit <sup>4</sup>	Fiche de données de sécurité (FDS)	Code de déchet UE <sup>5</sup>
<b>Plastique</b>			
PA66	14,2 g	Oui	20 01 39
PBT	31,2 g	Oui	20 01 39
PC	179,6 g	Oui	20 01 39
POM	16,5 g	Oui	20 01 39
EPDM	1,2 g	Oui	20 01 39
<b>Métal</b>			
Acier, différents alliages	147,7 g	Non requis	20 01 40
Aluminium, tous les alliages	316,5 g	Non requis	20 01 40
<b>Circuit imprimé</b>			
Circuit imprimé assemblé, flux de soudure sans plomb	20 g	Non requis	20 01 36
<b>Divers</b>			
Aucun			
<b>Composants spéciaux</b>			
Moteur	105 g	Non requis	16 02 09

<sup>1</sup> Voir **Remarques** en dernière page

<sup>2</sup> Ne concerne que les appareils électriques

<sup>3</sup> Directive 94/62/CE et document ultérieur, décision 97/129/CE

<sup>4</sup> Voir **Remarques** en dernière page

<sup>5</sup> Directive 75/442/CEE et document ultérieur, décision 2001/118/CE

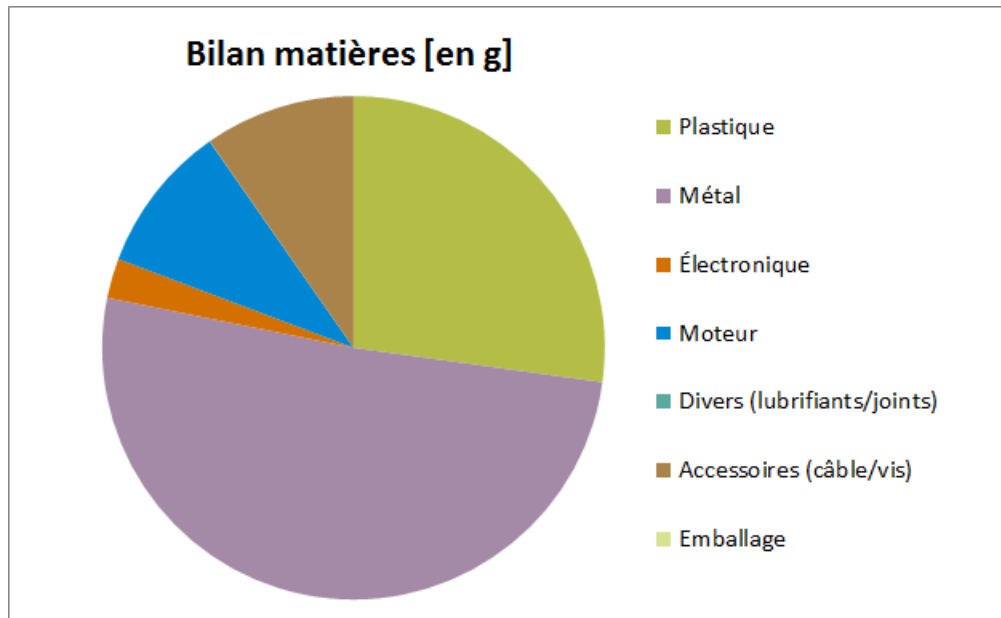
Lubrifiant Shm	0,2 g	Non requis	20 01 34
Câble	94,2 g	Non requis	20 01 36



### Remarque

Le bilan matières présenté ci-après et le calcul des impacts environnementaux se rapportent au modèle AVM215SF132R.

## Bilan matières



## Besoin d'énergie dans la phase d'utilisation

Puissance requise des composants

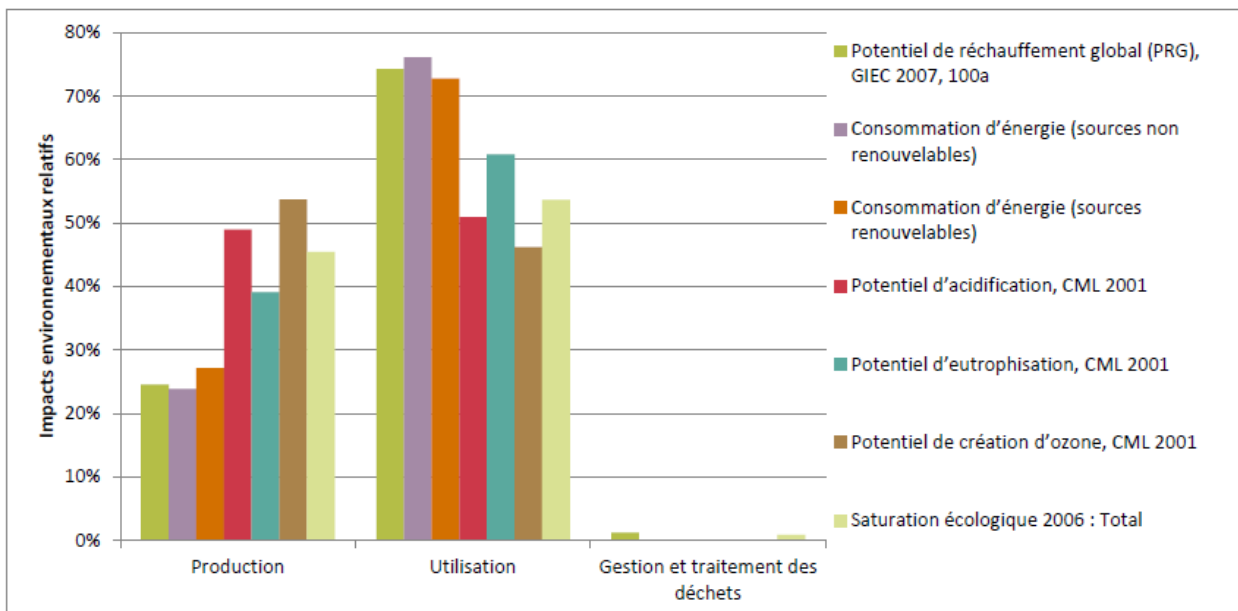
Puissance absorbée minimale	0,45 W
Puissance absorbée moyenne	2 W
Consommation énergétique annuelle typique	8,4 kWh

L'évaluation du besoin d'énergie a été réalisée pour un scénario d'utilisation typique. L'évaluation de la consommation de courant durant la phase d'utilisation se base sur le mix d'électricité européen défini dans ecoinvent 2.2.

## Calcul des impacts environnementaux

Évaluation tout au long d'un parcours de vie de 8 ans pour un scénario d'utilisation typique. Les résultats représentés se basent sur la méthode de la saturation écologique qui regroupe l'évaluation des différents impacts environnementaux en un indicateur : les « unités de charge écologique ». La méthode s'inspire des objectifs environnementaux de la Suisse et évalue les différents impacts en fonction de la réalisation des objectifs (« Distance to Target »).

Indicateur	Unité	Production	Utilisation	Gestion et traitement des déchets	Total
Potentiel de réchauffement global (PRG), GIEC 2007, 100a	kg CO2 eq.	6.9	20.8	0.3	28.0
Consommation d'énergie (sources non renouvelables)	MJ eq.	132	421	0.6	554
Consommation d'énergie (sources renouvelables)	MJ eq.	11.9	31.9	0.02	43.9
Potentiel d'acidification, CML 2001	kg SO2 eq.	8.24E-02	8.58E-02	1.84E-04	1.68E-01
Potentiel d'eutrophisation, CML 2001	kg PO4-- eq.	4.38E-02	6.82E-02	1.37E-04	1.12E-01
Potentiel de création d'ozone, CML 2001	kg C2H4 eq.	4.01E-03	3.45E-03	7.18E-06	7.47E-03
Saturation écologique 2006 : Total	UBP	17'940	21'200	330	39'500



Le rapport entre les valeurs générées par l'utilisation et celles générées par la réduction et l'élimination varie selon l'intensité de l'utilisation (scénario d'utilisation).



## Gestion et traitement des déchets

### Produit :

Dans le cadre de l'élimination des déchets, l'appareil est classifié comme un équipement électrique et électronique (déchets électriques/électroniques) et ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Cela s'applique particulièrement au circuit imprimé assemblé.

Dans certains cas, il est impératif en raison de la législation, ou important d'un point de vue écologique, de soumettre les composants spéciaux à un traitement à part.

### Emballage :

Recyclable

Tenez compte de la législation locale actuellement en vigueur (DEEE 2012/19/UE).

### Remarques particulières :

Aucune

## Remarques

### <sup>(1)</sup> charge calorifique selon le modèle :

AVM215SF132R 7,7 MJ

### <sup>(2)</sup> poids selon le modèle :

AVM215SF132R 926 g

## Profit pour l'environnement

Avec ces produits, nous contribuons considérablement à l'économie d'énergie dans les bâtiments et à la réduction du réchauffement global.

Dans le domaine « Green Buildings », nos produits assurent la satisfaction optimale des besoins du client et une grande rentabilité du bâtiment tout au long de son cycle de vie.

(Ou bien.....place pour des avantages techniques concrets)

## Domaine d'application

La présente déclaration est une déclaration matériaux et environnement qui se base sur la norme ISO 14025 et décrit les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie. La déclaration a été rédigée de manière concise et n'a fait l'objet ni d'une vérification externe ni d'un enregistrement.

Les données recueillies avec les inventaires de données existants sur les processus de production ont été évaluées à partir de la base de données européenne ecoinvent 2.2.

Le besoin d'énergie pendant la phase d'utilisation du produit a été déterminé sur la base du groupe de produit correspondant de l'écobilan, des applications CVC usuelles et des conditions climatiques moyennes en Suisse.



### Exclusion de responsabilité : la présente déclaration est fournie uniquement à des fins d'information.

Nous nous réservons le droit de modifier les données qu'elle contient sans préavis. Fr. Sauter AG décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant résulter des informations mentionnées ci-dessus.



La représentation locale de SAUTER vous communiquera de plus amples informations sur les aspects environnementaux et sur l'élimination en particulier.

## Références

---

Ecoinvent 2010, données ecoinvent v2.2, Centre suisse pour les inventaires écologiques, Dübendorf  
Écobilans OFEV 2008 : méthode de la saturation écologique - écofacteurs 2006, OFEV